



# GITE DE FRANCE

## CONTRAT DE LOCATION DE GITE DE SEJOUR

### LOCATION DIRECTE

Madame, Monsieur,  
Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte de séjour.  
Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Gîte n° 5026 agréé par l'Antenne Départementale  
Situé sur la commune de : Darbonnay  
Niveau de confort : 3 épis  
Capacité : 11 / 15 pers

Propriétaire

Locataire

SARL LES MAISONS FOUGERE & LA BULLE À PARFUMS  
25, Impasse de la Brenne 39230 DARBONNAY 06 32 53 82 37  
Site internet : <https://www.gite-lesmaisonsfougere.fr/>  
[accueil@gite-lesmaisonsfougere.fr](mailto:accueil@gite-lesmaisonsfougere.fr)

Nom :  
Email :  
Adresse :  
Code postal :  
Ville :  
Téléphone :

: [@chambregitejura](#) [@les\\_maisons\\_fougere\\_39](#)

Date du séjour : du ..... 2022 à partir de 17h30 au ..... 2022 avant 10h

**Ce tarif comprend**

Gîte en exclusivité + 2 chambres

- ✓ les charges
- ✓ le ménage

**En option - mettre OUI ou BARRER**

Fourniture linge lit :

Linge de toilette :

Demande de lits faits :

Composition du groupe :

- ... personnes dont ..... adultes
- ... enfants de .....
- ... enfant de moins de 2 ans

**Prix du séjour : .....€ + taxe séjour 1.21€/ nuit/pers > à 18 ans (réglé espèces ou chèque)**

Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse pour le : ..... 2022

- Un acompte de ..... € (représentant 25 % du prix total de la location) à régler par chèque ou virement bancaire établi à l'ordre de : LES MAISONS FOUGERE.

Le solde d'un montant de ..... € (en dehors des options) est à nous régler pour le ..... 2022

**Chèques-vacances acceptés : oui, envoi des chèques à la réservation. Tout paiement le jour d'arrivée sera refusé.**

**Chèque de caution demandé à votre arrivée : 1000 euro**

Vous recevez ce contrat via internet, si vous me le retournez modifié par rapport à l'original, il sera invalidé.

Je soussigné M ..... déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant à la suite du présent document.

à DARBONNAY, le ..... 2022

à ..... le .... / .... / ....

Signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Pour règlement par virement bancaire  
IBAN : FR76 1080 7000 2092 3211 2086 434  
International Bank Account Number

Adresse SWIFT : CCBPFRPPDJN

**Article 1 :**

Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de : Les Maisons Fougère & la Bulle à Parfums

**Article 2 - durée du séjour :**

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 3 - conclusion du contrat :**

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé pour la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

**Article 4 - annulation par le locataire :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire.

**a)** annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

**b)** si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Article 5 - annulation par le propriétaire :**

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Article 6 - arrivée :**

Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différente, le locataire doit prévenir le propriétaire.

**Article 7 - règlement du solde :**

Le solde de la location est à verser 15 jours avant l'arrivée dans les lieux.

**Article 8 - état des lieux :**

Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire à l'arrivée et au départ du gîte via le livret numérique. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. **Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location.**

Le ménage est inclus obligatoirement à la location et mentionné dans la fiche descriptive.

**Article 9 - dépôt de garantie ou caution :**

A votre arrivée dans le gîte, un dépôt de garantie (non encaissé), dont le montant est indiqué au recto du présent contrat, est demandé par le propriétaire.

Ce dépôt de garantie est renvoyé dans un délai de 7 jours au locataire déduit de la somme (sur facture et photo) si dégâts importants et invisibles au départ.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

**Article 10 - utilisation des lieux :**

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Article 11 - capacité :**

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considéré à l'initiative du client.

**Article 12 - animaux :**

Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 13 - assurances :**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

**Article 14 - paiement des charges :**

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionné sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

**Article 15 - litiges :**

Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors de la location, doit nous être soumise jusqu'au lendemain de l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation doit nous être adressée et se règlera via nos assureurs respectifs

Paraphe